**Collège Jean Giono**

**83330 Le Beausset**

**A l’attention des élèves de 3ème et de leurs familles**

**Calendrier et organisation des séquences d’observation en milieu professionnel (stages en entreprise ou organisation) année scolaire 2019-2020**

**Dates des stages (durée une semaine de 5 jours, 6 ou 7 heures par jour maximum selon l’âge de l’élève) :**

* 3e A + 3e B : du 13 au 17 janvier 2020
* 3è C + 3e D : du 20 au 24 janvier 2020
* 3è E + 3e F : du 27 au 31 janvier 2020

**Dates limites de retour des documents (délais de rigueur) :**

* Les conventions doivent être retournées au professeur principal de chaque classe au plus tard la semaine avant les vacances de Noël soit entre ***le 16 et 20 décembre 2019.***

**Les stages donneront lieu à une présentation orale. Les dates et les modalités de cet oral seront précisées ultérieurement.**

**Quelques règles essentielles d’organisation à retenir et à appliquer :**

* **Les stages sont obligatoires pour tous les élèves.** Faire un stage en dehors des dates du collège (par exemple dans l’armée, à l’hôpital) ne dispensent en aucun cas de faire le stage du collège
* **Chaque élève recevra une convention et une seule**. Les documents seront déposés sur le site du collège d’où vous pourrez les imprimer si besoin.
* Ce stage doit être un moment important pour réfléchir à votre orientation, pour rechercher ou préciser selon les cas votre projet scolaire après le collège et votre projet professionnel**. Ne le prenez pas à la légère, faites-le très sérieusement.**

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Accusé de réception à rendre au professeur principal de la classe le mardi 15 octobre 2019 lors de la réunion parents-professeurs ou, en cas d’absence, le vendredi 18 octobre 2019 au plus tard.**

Je soussigné : responsable légal de l’élève (nom, prénom, classe) :

Déclare avoir pris connaissance des dates et des règles d’organisation des séquences en milieu professionnel.

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé ».